



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 5561

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les propositions de la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Elle souhaite notamment que soit encouragée la formation en alternance sous contrat de travail, à tous les niveaux de formation et pour l'ensemble des métiers, en redéployant une partie des moyens consacrés au traitement social du chômage ou à d'autres dépenses de formation moins efficaces sur le plan de l'emploi. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité partage l'intérêt de l'honorable parlementaire pour les formations en alternance sous contrat de travail. Il ne lui semble cependant pas que le développement de ces dispositifs doive se faire au détriment des moyens consacrés à l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail, ou aux actions de formation, dès lors que celles-ci favorisent l'accès à l'emploi. Des moyens supplémentaires ont été prévus dans le projet de loi de finances pour 1998 au titre du budget du ministère de l'emploi et de la solidarité, sans qu'il ne soit procédé à un tel redéploiement. Sous réserve de son approbation par le Parlement, ce budget permettra ainsi un accroissement des entrées en apprentissage (240 000 entrées prévues en 1998) et un nombre élevé de contrats de qualification (100 000 entrées).

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5561

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3790

Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4898